Examens pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique

Objekttyp:	Group

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise

d'éducation et du Musée pédagogique

Band (Jahr): 89 (1960)

Heft 9

PDF erstellt am: 29.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Rédacteurs:

Gérard Pfulg, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Eugène Coquoz, instituteur, rue Guillimann 27, à Fribourg. Paul Genoud, instituteur, à Zénauva.

Administration: Raymond Progin, inspecteur scolaire, route des Alpes 28, à

Fribourg. Compte de chèques postaux IIa 153. Le Bulletin pédagogique paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de mars et mai.

Le Faisceau mutualiste paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril juin, juillet, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — Examens pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique. - Avis. — Histoire de la Suisse. — Pourquoi utiliser des produits de compostage? — Mort d'une apostrophe. — Bibliographie.

Examens pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique

Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique ont été fixés aux jeudi 22 et vendredi 23 septembre prochains, dès 8 h., à l'Université de Miséricorde.

A moins de dispense spéciale de la Direction de l'Instruction publique, la participation à ces épreuves est obligatoire pour les instituteurs et les institutrices ayant accompli quatre années d'enseignement ou dont le diplôme est périmé.

Le montant de l'Inscription fixé à 40 fr. est à envoyer au Compte de chèques postaux : « Direction de l'Instruction publique » IIa 32. Fribourg, le 28 juillet 1960.

Le Conseiller d'Etat, Directeur: J. PYTHON.

AVIS

Selon l'art. 42 de la loi sur le statut du personnel de l'Etat, il est prévu chaque année une période maximale de quatre semaines de congé.

Les membres du Corps enseignant devraient, comme fonctionnaires, bénéficier de la même durée de vacances annuelles. En réalité, il leur en est accordé douze du fait que les élèves doivent pouvoir jouir de ce temps de repos. Dès lors, dans la période de huit semaines supplémentaires des vacances scolaires, les membres du Corps enseignant peuvent être appelés à suivre des cours, à fournir des travaux en relation avec